



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 062-256200742-20230329-DELIB20230307-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 29 MARS 2023

Convocation adressée aux
délégués le :

23 mars 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 29
- Votants : 45

Délibération mise en ligne

le :

4 avril 2023

Délibération certifiée
exécutoire le :

4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 23 mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, Mme Véronique DERANSY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, Mme Joëlle FONTAINE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSENT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, M. Patrick PIQUET BACQUET, Mme Christine STIEVENARD.

Etaient excusés : M. Kévin DEGREAUX, M. Dominique DELECOURT, M. Patrice FRERE, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Sébastien DARRAS, Monsieur Jean-Marie DOUVRY à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe BOULERT, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain DE CARRION à Madame Leslie DZIURLA, Monsieur Jérôme DEMULIER à Madame Ewa VIVIER, Monsieur Sébastien DECARPENTRY à Monsieur Frédéric WALLET, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Monique ZARABSKI à Monsieur Patrick PIQUET BACQUET, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Jean-François CARON à Madame Christine STIEVENARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

7 -

**CREATION D'UN
BATIMENT POLE DE
VIE : CHOIX D'UN
MAITRE D'ŒUVRE ET
DEMANDES DE
SUBVENTION**

Le SIZIAF a fait l'acquisition du site de la Française de Mécanique, cadastré section AD 691, AH 362 et AD 541, commune de DOUVVIN et AO 346 commune de BILLY-BERCLAU, appelé communément la « bande ouest » et constitué de :

- Un étang et ses berges
- Un terrain de foot en nature de friche
- Une piste de karting et terrain l'entourant
- Terrains à usage de parking

Le SIZIAF, agissant au titre de sa compétence de développement et d'attractivité du Parc des Industries Artois-Flandres, a décidé de conserver cet espace, autrefois mis à disposition des salariés de la Française de Mécanique, en créant un pôle de vie offrant aux salariés des entreprises du Parc des Industries Artois-Flandres, comme aux riverains, un ensemble de services et de loisirs dans un lieu naturel, apaisé et apaisant (espace de

pêche, sentier pédagogique sur la faune et la flore, chemin de santé, espaces de restauration, équipements sportifs et de loisirs, espaces de coworking et salles de réunion, ...).

En créant ce pôle de vie, le SIZIAF entend concourir au développement du Parc des Industries Artois-Flandres et à son attractivité.

Ce pôle de vie, compte-tenu de son affectation à l'usage des salariés du Parc mais aussi des riverains, des aménagements réalisés par le SIZIAF en vue de cette affectation, aura vocation à être incorporé au domaine public du SIZIAF.

Un des éléments phares de ce pôle de vie est la création d'un bâtiment totem permettant de regrouper les fonctions d'accueil et de services aux entreprises en offrant une équipe technique sur site pour l'aménagement et la gestion du parc des industries, des salles et bureaux partagés pour les entreprises, un espace de coworking et un espace permettant de recréer une centralité et de la convivialité au travers l'image de Place du village

Ce bâtiment devra permettre de valoriser les aménagements paysagers existants de façon à mettre en avant le cadre de vie.

Le nouvel équipement répondra au respect des réglementations (thermique, accessibilité, incendie...), mais sa conception devra également garantir la réponse aux besoins de fonctionnalité, de confort, de sécurité et de sûreté que peuvent en attendre les usagers.

Il devra également répondre au défi de l'intégration harmonieuse au sein de son environnement urbain et paysager, et limitant les impacts sur le paysage et les espaces verts disponibles.

L'ambition du SIZIAF est également de construire un bâtiment répondant aux enjeux de REV 3 (Troisième révolution Industrielle). Les enjeux environnementaux, sociaux et économiques doivent être intégrés dès la définition du projet autour de toutes les parties prenantes du territoire, dans le respect de finalités communes.

Cette ambition environnementale et énergétique ainsi que le statut de friche industrielle du foncier, rendent l'opération potentiellement éligible à l'axe 3 Recyclage foncier du dispositif national Fonds Vert.

Considérant que le coût estimatif de ces travaux est de 3 400 00 euros pour un bâtiment d'une surface plancher d'environ 1 130 m²,

Considérant qu'il est proposé de lancer une consultation pour choisir un maître d'œuvre qui sera en charge de cette opération,

Considérant que le bâtiment doit être livré pour le premier semestre 2025,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise ou le groupement présentant l'offre la plus avantageuse,
- **Autorise** le Président à signer les éventuels avenants au futur marché de maîtrise d'œuvre,
- **Autorise** le Président à déposer toute demande de subvention pour ce projet et notamment au titre du Fonds Vert.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président

André KUCHCINSKI